

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES (CoFin)

concernant le préavis de la Municipalité n° 07/2026 : Réfection de chaussée du chemin des Tuileries – Demande d'un crédit de construction

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La CoFin, composée de Madame Paola Pache, Messieurs Corentin Binamé, Michael Crottaz, Yves Fauth, Richard Golay, Fabien Loi Zedda, Marc Veraguth et votre président rapporteur, a étudié le préavis municipal no 07/2026 lors de sa séance du 21 avril 2026. Monsieur Paul Habfast était excusé et non remplacé.

Monsieur Roland Perrin, Municipal, représentait la Municipalité.

Informations préalables

Monsieur Perrin indique que l'état de la chaussée du Chemin des Tuileries, dégradé depuis plusieurs années, nécessite une réfection.

La Municipalité demande un crédit de construction de CHF 813'000.-. Le devis estimatif est basé sur des soumissions rentrées de 8 entreprises.

Discussion générale

Un commissaire s'interroge sur la nécessité de refaire les trottoirs, alors qu'ils sont en bon état et pourquoi ne pas refaire que l'enrobé de la route. M. Perrin répond que les travaux sont nécessaires et que la base de la route est à refaire en raison notamment des nombreux passages des bus. Refaire l'enrobé ne réglerait pas le problème de base de la route et ne serait qu'une solution à court terme.

Un commissaire s'interroge sur le niveau de 15% d'imprévus. M. Perrin répond que d'habitude c'est 10%, mais que cette fois 15% ont été fixés en raison de certaines incertitudes.

Un commissaire s'interroge sur le fait que ce soit à la Commune de payer pour la fibre optique. M. Perrin répond que la Commune profite de l'ouverture de la route pour l'installer.


Un commissaire s'interroge sur la raison de l'indication dans le préavis que les coûts de cet investissement seront prélevés sur les liquidités, alors que l'ensemble des autres préavis portés à l'ordre du jour mentionnent la nécessité de recourir à un emprunt et calculent les intérêts y relatifs. M. Perrin répond qu'il s'agit simplement d'une formulation reprise dans chaque préavis

Les discussions étant terminées, la commission passe au vote.

Conclusion

C'est par 8 voix pour que la Cofin a accepté le préavis no 07/2026 et vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'octroyer un crédit de construction de CHF 813'000.- pour les travaux de réfection de la chaussée du chemin des Tuileries.

Epalinges, le 21 avril 2026


Sandy Warth

Président de la COFIN